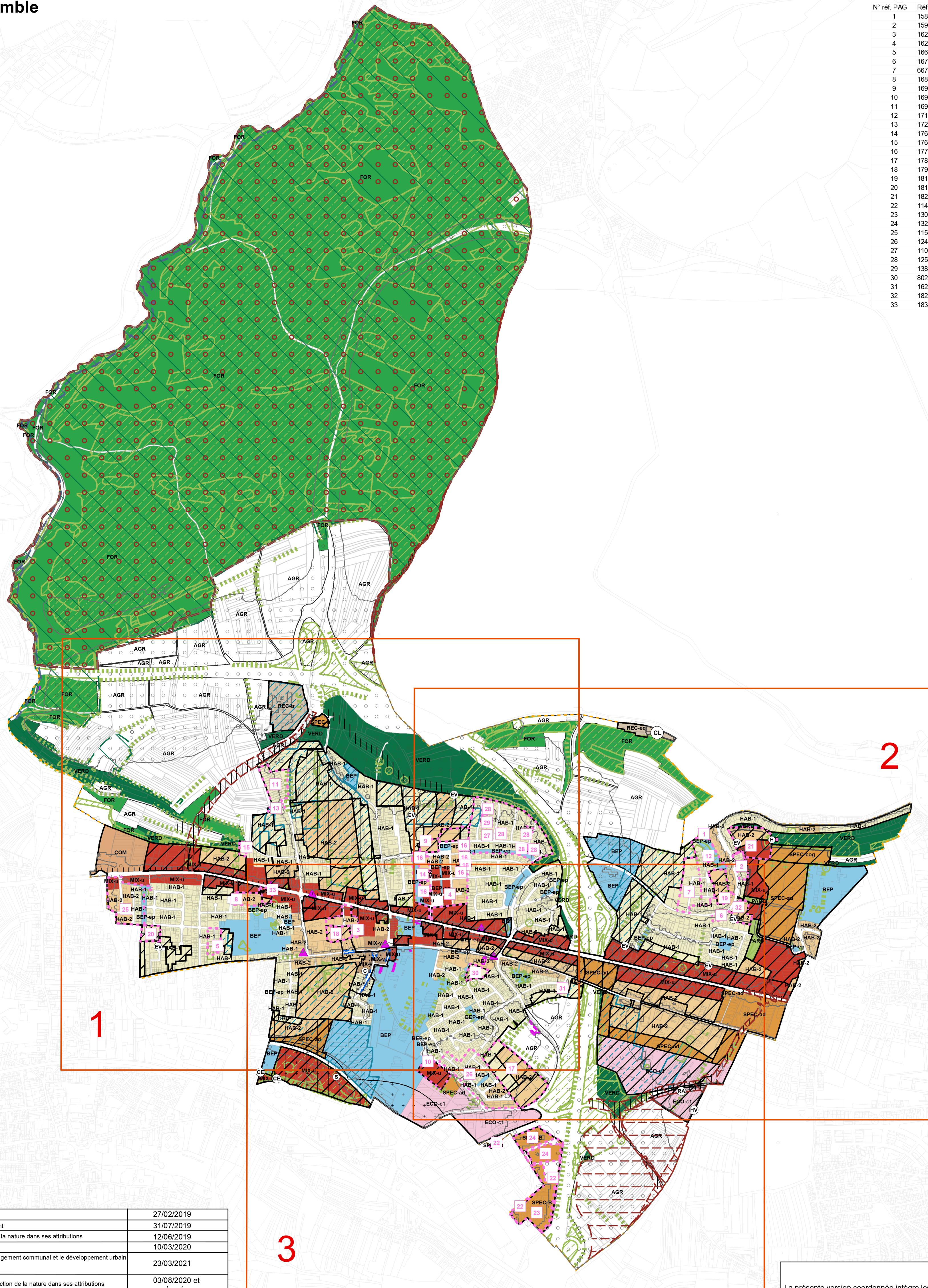


Commune de Strassen - Plan d'aménagement général

Plan d'ensemble



Liste des PAP approuvés et maintenus en application		
N° réf. PAG	Réf. Min. Int.	Date d'approbation
1	15804/6C	21.01.2013
2	15917/6C	17.03.2010
3	16204/6C	23.08.2010
4	16262/6C	14.07.2011
5	16645/6C	31.08.2012
6	16722/6C	22.03.2013
7	16674/6C	04.11.1980
8	16859/6C	04.02.2014
9	16901/6C	04.02.2014
10	16907/6C	22.04.2014
11	16975/6C	20.11.2013
12	17191/6C	10.03.2015
13	17284/6C	29.09.2015
14	17517/6C	09.03.2017
15	17633/6C	23.08.2016
16	17791/6C	09.03.2017
17	17892/6C	11.09.2017
18	17904/6C	27.06.2017
19	18118/6C	02.01.2018
20	18122/6C	22.01.2018
21	18260/6C	20.09.2018
22	14457/6C (11456/61C)	27.08.1997
23	13072/6C	05.10.2001
24	13256/6C	16.07.2002
25	11566/6C	01.03.2002
26	12401/6C	14.06.2001
27	11011/6C	14.12.1998
28	12598/6C	25.09.2000
29	13857/6C	26.11.2003
30	8024/6C	04.05.2017
31	1628/63	26.10.2018
32	18285/6C	08.11.2018
33	18371/6C	20.12.2018

Saisine du Conseil communal	27/02/2019
Avis de la Commission d'aménagement	31/07/2019
Avis du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	12/06/2019
Vote du Conseil communal	10/03/2020
Approbation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions	23/03/2021
Approbation du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	03/08/2020 et / /

FOND DE PLAN
POU - ORIGINE CADASTRALE. DROITS RESERVÉS À L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2016)
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES »

La présente version coordonnée intègre les modifications ponctuelles du PAG suivantes:
• "Reckenthal"

Fond de plan

Parcelle cadastrale / immeuble
Délimitation de la zone verte
Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zone d'habitation (Art. 3 PE PAG)	HAB-1 Zone d'habitation 1 (Art. 3.1 PE PAG)
	HAB-2 Zone d'habitation 2 (Art. 3.2 PE PAG)
Zones mixtes (Art. 4 PE PAG)	MIX-u Zone mixte urbaine (Art. 4.1 PE PAG)
	MIX-v Zone mixte villageoise (Art. 4.2 PE PAG)
Zone de bâtiments et d'équipements publics (Art. 5.1 PE PAG)	BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics (Art. 5.1 PE PAG)
Zone d'espaces publics (Art. 5.2 PE PAG)	BEP ep Zone d'espaces publics (Art. 5.2 PE PAG)
Zones d'activités (Art. 6 PE PAG)	ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1 (Art. 6 PE PAG)
Zone commerciale (Art. 8 PE PAG)	COM Zone commerciale (Art. 8 PE PAG)
Zone de sports et de loisirs - tourisme rural (Art. 9.1 PE PAG)	REC-tr Zone de sports et de loisirs - tourisme rural (Art. 9.1 PE PAG)
Zone de sports et de loisirs - centre equestre (Art. 9.2 PE PAG)	REC-eq Zone de sports et de loisirs - centre equestre (Art. 9.2 PE PAG)
Zone spéciale « Administration » (Art. 7.1 PE PAG)	SPEC-ad Zone spéciale « Administration » (Art. 7.1 PE PAG)
Zone spéciale « Centrale de cogénération » (Art. 7.2 PE PAG)	SPEC-cog Zone spéciale « Centrale de cogénération » (Art. 7.2 PE PAG)
Zone spéciale « Bourmicht » (Art. 7.3 PE PAG)	SPEC-b Zone spéciale « Bourmicht » (Art. 7.3 PE PAG)
Zone spéciale « Hôtel » (Art. 7.4 PE PAG)	SPEC-h Zone spéciale « Hôtel » (Art. 7.4 PE PAG)

Zone verte :

AGR Zone agricole (Art. 11 PE PAG)
FOR Zone forestière (Art. 12 PE PAG)
PARC Zone de parc public (Art. 13 PE PAG)
VERD Zone de verdure (Art. 14 PE PAG)

Zones superposées :

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » (Art. 15 PE PAG)
Zone d'aménagement différé (Art. 16 PE PAG)
EV Servitude « urbanisation - espace vert » (Art. 17.1 PE PAG)
H Servitude « urbanisation - habitat » (Art. 17.2 PE PAG)
RA Servitude « urbanisation - rangée d'arbres » (Art. 17.3 PE PAG)
HV Servitude « urbanisation - haie vive » (Art. 17.4 PE PAG)
C Servitude « urbanisation - cours d'eau » (Art. 17.5 PE PAG)
CL Servitude « urbanisation - constructions légères » (Art. 17.6 PE PAG)

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés" (Art. 18 PE PAG)

Couloir pour projets routiers ou ferroviaires (Art. 18.1 PE PAG)
Couloir pour projets de mobilité douce (Art. 18.2 PE PAG)

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal (Art. 19 PE PAG)

(C) Secteur protégé de type « environnement construit » (Art. 19.1.1 PE PAG)
Construction à conserver (Art. 19.1.2.1 PE PAG)
Petit patrimoine à conserver (Art. 19.1.2.2 PE PAG)
Alignement d'une construction existante à préserver (Art. 19.1.2.4 PE PAG)
Gabarit d'une construction existante à préserver (Art. 19.1.2.5 PE PAG)

(S) Zone à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Art. 20 PE PAG)
Zone de bruit (Art. 21 PE PAG)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives (Art. 23, 24 & 25 PE PAG) :

À l'aménagement du territoire (Art. 23 PE PAG)

Plan directeur sectoriel "transports" (PDST) (Art. 23.1 PE PAG)

Plan directeur sectoriel "paysages" (PDSP) (Art. 23.2 PE PAG)

Plan directeur sectoriel "Zones d'activités économiques" (PDSZAE) (Art. 23.2.3 PE PAG)

À la protection de la nature et des ressources naturelles (Art. 24 PE PAG)

Zones protégées d'intérêt communautaire (Art. 24.1 PE PAG)

À la gestion de l'eau (Art. 25 PE)

Zones inondables (RGD du 5. février 2015) (Art. 25.1 PE PAG)

Informations à titre indicatif et non exhaustif

Biotopes protégés (art. 17 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 26 PE PAG)

• punctuel • linéaire • surfacique

Habitats protégés (art. 17 et/ou 21 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 26 PE PAG)

Habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée à l'intérieur des zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Légende complémentaire

Immeuble (source PCN, 2016)	Immeuble (source BD-L-TC, 2016)
PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application (Art. 15.3 PE PAG)	

MAITRE DE L'OUVRAGE:



OBJET:

Plan d'aménagement général - Plan d'ensemble

ECHÉLLE: 1:10.000 1 cm sur la carte correspond à 100 m dans la réalité (pour impressions en format DIN A1)

DATE: Janvier 2024 FICHIER: 2024-01-09_PAG_A1_10000

4urba

9b, Plateau Altmünster L-1123 Luxembourg
Tel.: (352) 220245 Fax: (352) 465761 E-Mail: info@4urba.lu

7, rue Renert L-2422 Luxembourg
Tel.: (352) 400304 Fax: (352) 405283 E-Mail: info@aa.lu

efor.ersa Ingénierie-conseils